

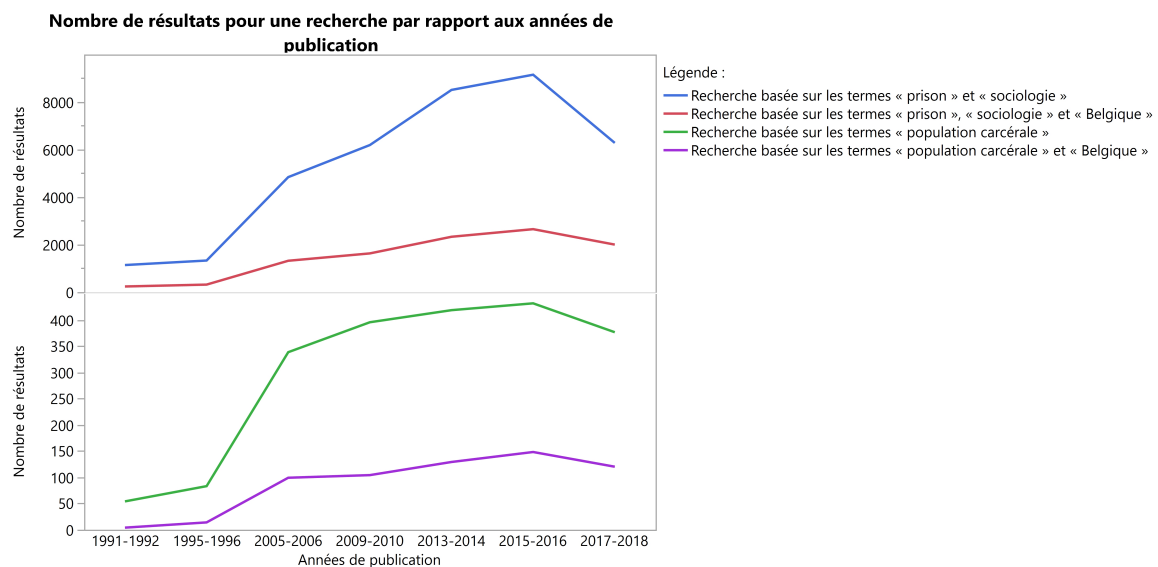
A propos de la population carcérale journalière

Par Sébastien Fontaine*, Christophe Dubois* et Jean-François Colasse**

*Faculté des Sciences Sociales, ULiège ; **Equipe de direction de l'Etablissement pénitentiaire de Lantin

Sébastien.Fontaine@uliege.be, C.Dubois@uliege.be, Jean-François.Colasse@just.fgov.be

Depuis une trentaine d'années, les travaux de sociologie carcérale sont en augmentation constante. Une indication approximative de cette hausse figure dans le nombre de résultats issus d'une recherche dans *Google Scholar* relative aux termes « prison » et « sociologie ». Toutefois, malgré ce foisonnement de publications, les travaux relatifs à la population carcérale semblent moins nombreux.



Ces travaux n'apportent par ailleurs pas de réponse à certaines questions pourtant simples en apparence, relatives aux personnes entrant en prison et composant, de ce fait, la population carcérale journalière. Cette population est pourtant quotidiennement dénombrée au sein de chaque établissement pénitentiaire, et ces chiffres font l'objet d'une communication quotidienne au sein de chaque établissement et entre les différents établissements. Le présent article vise ainsi à répondre à diverses questions - actuellement sans réponse - concernant les personnes entrant en prison, y passant au moins une nuit et composant la population carcérale journalière : quelle est leur nationalité ? Quelle est leur situation sociale ? Quelles sont leurs opinions politiques ? Comment qualifient-elles leur situation sociale ? Vivaient-elles seules avant leur incarcération ? Comment évaluent-elles leur réseau social à l'extérieur ? Quelle fut leur expérience de la précarité ? Ont-elles déjà vécu une situation de sans-abrisme ? Ont-elles l'impression d'appartenir à un groupe discriminé ? Comment évaluent-elles leur état de santé ? L'absence de réponse à ces questions reflète deux constats : premièrement, la population pénitentiaire est muette dans la plupart des sondages d'opinion, comme c'est le cas pour d'autres publics (Fontaine, 2015) ; deuxièmement, la plupart des chiffres produits en prison servent prioritairement une logique managériale et actuarielle, plus rarement une évaluation des politiques criminelles (Armstrong, 2013).

C'est à partir de ces questions que nous avons initié en 2017, à partir de la prison de Lantin, un projet expérimental visant à soumettre un questionnaire à tous les détenus entrants, sans échantillonnage, par l'intermédiaire des assistant(e)s sociaux/socials chargés des entretiens d'accueil. Précisons ici deux choses. Premièrement, la prison de Lantin est le plus grand établissement du pays. Composé d'une maison d'arrêt, d'une maison de peines, d'une section pour femmes, d'une section psychiatrique et d'une polyclinique, il hébergeait entre 900 et 1.000 détenus en 2017 et 2018. Deuxièmement, précisons ce que signifie la notion de « détenu entrant ». Au sens large, elle concerne toutes les **personnes enregistrées** à l'entrée et passant par le local d'écrou. Parmi ces personnes, il convient de distinguer les détenus faisant l'objet d'un transfert (venant d'un autre établissement pour se rapprocher de leur famille, ou bien pour des raisons de sécurité ou encore pour aller à la polyclinique) et ceux étant écroués à Lantin¹. Parmi ces derniers, il convient encore de distinguer ceux faisant l'objet d'une révocation de libération à l'essai (internés), ceux faisant l'objet d'une arrestation provisoire à destination du tribunal d'application des peines, ceux faisant l'objet d'une réincarcération après évasion ou après non réintégration d'une permission de sortie ou d'un congé pénitentiaire et, enfin, ceux faisant l'objet d'une condamnation de moins de 3 ans (et pouvant dès lors bénéficier d'un bracelet électronique s'ils possèdent un logement). Au sens restreint, la **population carcérale journalière** concerne essentiellement les entrants faisant l'objet d'un mandat d'arrêt et ceux faisant l'objet d'une condamnation de plus de 3 ans. C'est cette population carcérale journalière qui est étudiée ici.

Pour l'étudier, le questionnaire que nous avons mis au point comportait dix questions de fait et vingt questions d'opinion. La plupart de ces questions d'opinion sont empruntées aux enquêtes sociales européennes afin de permettre une comparaison entre les entrants et la population wallonne libre (ESS ci après)². Les questionnaires ont été administrés bénévolement par les assistant(e)s sociaux/socials du service psychosocial (SPS) au moment de l'accueil des entrants. Bien que la passation du questionnaire s'ajoutait à toutes une série de tâches inhérentes à l'accueil, la collaboration enthousiaste et efficace des membres du SPS a rendu cette enquête possible. Le questionnaire était proposé aux entrants sur base volontaire, c'est-à-dire que les « enquêteurs » ne disposaient d'aucun moyen de contrainte pour obtenir la participation des « enquêtés ». C'est ainsi que certains enquêtés ont choisi de ne pas répondre à certaines questions et que d'autres ne purent participer à l'étude en raison de la barrière de la langue³. Soulignons également l'importance du contexte particulier dans lequel se trouvaient les détenus répondants, surtout ceux étant incarcérés pour la première fois. La durée de passation a été estimée à dix minutes environ. Précisons enfin que la coordination opérationnelle de cette recherche a été confiée à une étudiante de deuxième année du Master en sociologie (ULiège), sous la responsabilité institutionnelle d'un directeur de la prison de Lantin et sous la responsabilité académique de deux sociologues de l'ULiège, l'un spécialisé en méthodologie de l'enquête, l'autre en sociologie carcérale. Voici les premiers résultats de cette première vague d'enquête.

L'analyse des données factuelles nous renseigne sur la population des entrants, au sens restreint du terme. Ainsi, du 1^{er} février au 15 mars 2017, 109 hommes et 7 femmes ont répondu notre enquête⁴. Parmi ces personnes âgées en moyenne de 34 ans et demi figuraient

¹ Les détenus transférés ont été écroués dans un autre établissement.

² <http://www.europeansocialsurvey.org/>

³ Leur nombre reste indéterminé à ce stade.

⁴ Dans la période de l'étude, 401 personnes ont été enregistrées (population pénitentiaire au sens large). Toutefois, toutes ne sont pas des entrants au sens restreint du terme, c'est-à-dire

69 prévenus pour 38 condamnés (soit 60% de prévenus), 78 belges et 38 personnes d'une autre nationalité (soit 67% de Belges). Parmi cette population, 58 se déclaraient célibataires, 15 mariés et 41 « autres », soit 51% de célibataires. Enfin, 62 personnes avaient déjà été incarcérées auparavant (soit 56%), pour 49 primo-entrants⁵.

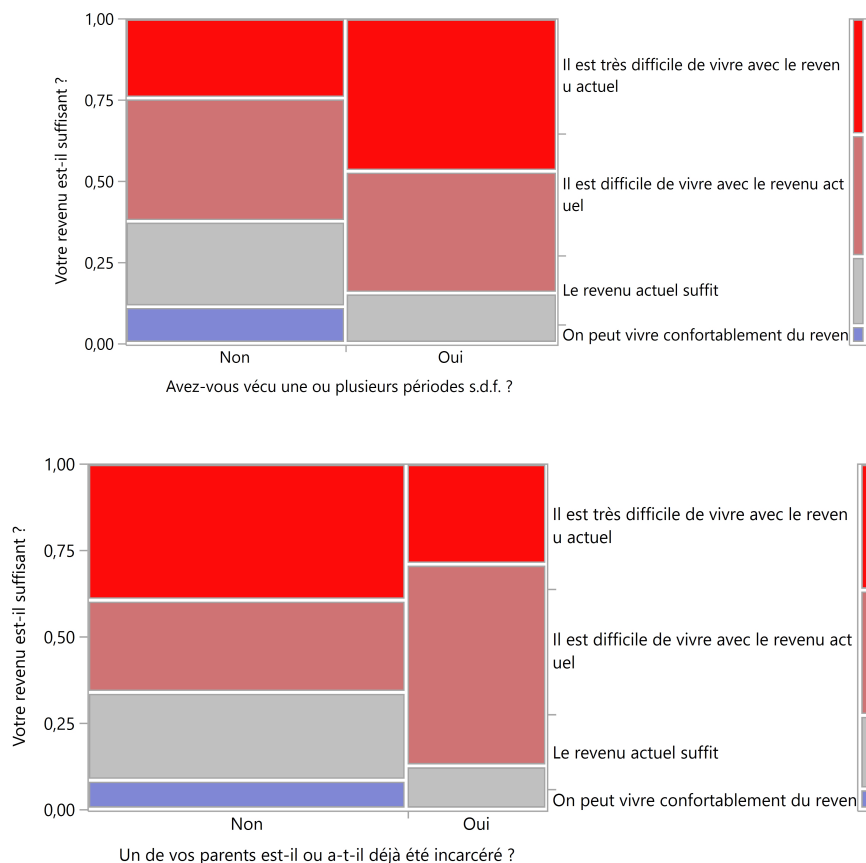
L'analyse des données relatives aux opinions met en lumière trois constats essentiels. Premièrement, l'expérience d'isolement de ces personnes est surprenante. Ce terme est polysémique : il peut signifier que certaines de ces personnes vivent seules et/ou qu'elles ont peu de contacts sociaux et/ou qu'elles sont entourées de peu de personnes de confiance. Plus précisément, 68,5% des détenus répondants déclarent vivre seul, contre 37,6% des Wallons. Ensuite, 11,7% des détenus répondants (vs 5,8% des Wallons) déclarent n'avoir aucun (ou presque aucun) contact avec des amis ou collègues. Enfin, 73,87% des détenus répondants (vs 35,09% des Wallons) déclarent avoir deux ou moins de deux (0, 1 ou 2) personnes de confiance. Par conséquent, la pérennisation de notre dispositif d'enquête nous permettra de préciser dans quelle mesure la prison érode la capacité des personnes détenues à faire confiance (56% des détenus répondants avaient déjà séjourné en détention au moins une fois auparavant) et/ou dans quelle mesure l'incapacité à faire confiance aux autres constitue un facteur de risque d'incarcération. Toutefois, les données disponibles permettent de souligner le manque de lien social et la fragilité de celui-ci chez les personnes incarcérées. L'institution pénitentiaire peut-elle remédier à ces carences ? Et comment ?

Un deuxième constat concerne l'expérience de précarité perçue par les détenus répondants. En effet, seuls 25,9% d'entre eux estiment vivre confortablement ou « suffisamment », alors qu'ils sont presque trois fois plus nombreux dans l'enquête sociale européenne à émettre un tel avis (77,6% des Wallons). Mais surtout, 48,2% d'entre eux déclarent avoir déjà vécu une expérience de sans-abrisme. Si aucune donnée comparable n'est disponible dans les enquêtes européennes, ces chiffres éclairent d'abord les constats relatifs à l'indigence en prison, des constats souvent formulés ces dernières années (Landenne, 2008 ; Wacquant, 2009) et historiquement ancrés (Ducpétiaux, 1832). Il existe ainsi un lien entre cette expérience de précarité et l'expérience d'isolement : parmi les 21 détenus ne possédant aucune personne de confiance, quinze ont vécu une expérience de sans-abrisme.

Les analyses éclairent ensuite le lien entre expérience de sans-abrisme et difficultés à vivre confortablement avec son revenu. Les analyses éclairent enfin le fait que les détenus dont les parents ont déjà été incarcérés sont davantage concernés par la précarité que les autres.

qu'elles ne passeront pas toutes au moins une nuit en détention et ne seront dès lors pas comptabilisées dans la population carcérale journalière. Celle-ci est évaluée approximativement à 180 personnes pour la période étudiée.

⁵ Cinq détenus ont refusé de répondre à cette question.



Le troisième constat concerne la santé des détenus répondants. Ainsi, 62,5% d'entre eux estiment entrer en prison dans un bon ou très bon état de santé, contre 76,9% des Wallons (selon les données ESS). Ce résultat est interpellant : la différence de 14,4% est significative, mais elle doit être interprétée à la lumière de l'âge moyen des détenus répondants (34,5 ans), nettement inférieur à celui de la population wallonne répondante à l'ESS (47,45 ans). En outre, si l'on observe la population Wallonne (issue des données ESS) « callée » sur l'âge des détenus, la différence des niveaux de santé auto-évaluée est encore plus marquante. Dans ce cas, le pourcentage de Wallons se déclarant en bonne ou très bonne santé grimpe à plus de 90%.

Un premier bilan intermédiaire de cette expérience pilote tient en trois points. D'abord, cette expérience a été rendue possible par la collaboration entre la direction et le SPS de l'établissement de Lantin d'une part et la Faculté des Sciences Sociales de l'ULiège, à travers certains chercheurs et étudiants d'autre part. Cette collaboration a non seulement permis de produire certaines connaissances présentées ici, mais aussi de cerner certaines limites méthodologiques (comme l'absence d'accès aux détenus ne parlant pas le français) et certaines pistes de travail (comme l'ajout d'un volet de questions relatives à la toxicomanie pour l'édition 2019 de cette enquête). Ensuite, il nous semble souhaitable et envisageable de pérenniser ce dispositif d'enquête dans le temps. Ceci permettra de densifier les échantillons relatifs à certains groupes peu représentés (détenues, détenus âgés, détenus moins isolés, etc.) et de multiplier les possibilités de tris croisés. Enfin, les résultats de ces premières analyses méritent d'être diffusés tant en direction de groupes spécifiques (surveillants en formation initiale, associations actives en milieu carcéral, magistrats, chercheurs, etc.) qu'en direction de la société publique (via les médias, les débats, conférences, etc.). C'est l'objectif visé par cette contribution.

Références bibliographiques

ARMSTRONG S., « Using the future to predict the past: Prison population projections and the colonisation of penal imagination », dans M. MALLOCH & B. MUNRO, *Crime, Critique and Utopia*, London, Palgrave Macmillan, 2013, pp. 136-163.

DUCPETIAUX E., *Des moyens de soulager et de prévenir l'indigence et d'éteindre la mendicité*, Bruxelles, Laurent frères, 1832.

FONTAINE S., *Enquêter auprès des sourds. Implications éthiques, méthodologiques et statistiques de l'adaptation d'enquêtes d'opinion au public sourd*, Thèse de doctorat, Liège, Université de Liège, 2015.

LANDENNE Ph., *Peines en prison: l'addition cachée*, Bruxelles, Larcier, 2008.

WACQUANT L., *Punir les pauvres: le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*. Marseille, Agone, 2004.